



CAP

Accompagnant éducatif de la petite enfance

(niveau 3)

RNCP28048 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28048/>

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PRÉ-REQUIS

Avoir entre 16 et 30 ans

Trouver un maître d'apprentissage

Être titulaire d'un diplôme équivalent au CAP pour le diplôme en 1an

DURÉE

1 an - 400 heures

2 ans - 800 heures

PROCHAINE SESSION

De septembre 2023 à juillet 2024-2025

PRÉSENCE AU CFA

Le mercredi + la première semaine des vacances scolaires (sauf décembre)

Délai de réponse : 7 jours quel que soit le mode d'inscription

Objectifs

Le CAP Accompagnant éducatif de la petite enfance prépare l'apprenti•e à l'acquisition des connaissances techniques et savoir faire qui lui permettront une prise en charge renforcée des enfants de 0 à 6 ans en :

- Facilitant les passerelles entre les différents lieux d'accueil des jeunes enfants.
- Affirmant l'épanouissement de l'enfant par l'animation, l'éveil et la prise en compte de besoins spécifiques.
- Favorisant la lutte contre les stéréotypes dans les échanges avec les parents ou vis à vis des enfants (handicap, égalité fille garçon, nouvelles formes de parentalité)

Notre valeur ajoutée

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti•e•s :

- La formation de sauveteur secouriste du travail.
- Initiation "Bébé signes"
- Mise en place de projets spécifiques
- Conférences et ateliers en lien avec le domaine.
- Journées de sensibilisation : Égalité Femme Homme, harcèlement scolaire, lutte contre les discriminations.

Afin d'accompagner les apprenti•e•s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute
- Service dédié à la recherche de contrat et à l'insertion professionnelle: melanie.duval@jeanbosco-guines.fr



96%

Taux
de satisfaction

*pour 99 apprentis
promotions de 2020
à 2022



95%

Taux de réussite
à l'examen

*pour 99 apprentis
promotion 2020-2022



58%

Sorties
positives

*45 % emploi & 13 %
poursuite d'études

Taux de rupture cumulé : **11%**

*promotions de 2020 à 2022



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat: De 7 000 € à 7 273 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : 14/02/2023

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Utilisation de plateaux dédiés.

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Exonération de certains enseignements et prise en charge du handicap. Impossibilité de valider par blocs de compétences.

Accessibilité handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – réglementation ERP. Service Handicap de l'UFA : melanie.bourre@jeanbosco-guines.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletin semestriel à l'issue d'un Conseil de classe.

Validation /Sanction Diplôme de l'Éducation Nationale

Perspectives post formation

Titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène en apprentissage, Concours ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), Auxiliaire de puériculture, insertion professionnelle...

Equivalence : non

Passerelle : non

Le salaire de l'apprenti.e

Grille commune à toutes les organisations sauf accord de branche spécifique**

	Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 709.28€ - sur la base de 35 h	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 461.51€	39% soit 666.52€
de 18 à 20 ans	43% soit 734.99€	51% soit 871.73€
de 21 à 25 ans	53% soit 905.92€	61% soit 1042.66€
26 ans et +	100% soit 1709.28€	

**Attention, il existe une grille spéciale convention collective du bâtiment.